



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

26^e séance plénière

Lundi 6 octobre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit sur ma liste pour cet après-midi est S. E. M. Fernando Delfim da Silva, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée-Bissau, à qui je donne maintenant la parole.

M. da Silva (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; interprétation d'après un texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de mon pays, la Guinée-Bissau, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et de réitérer notre confiance dans votre capacité de diriger avec succès les travaux de la présente session. Soyez assuré du désir de la délégation de la Guinée-Bissau de coopérer avec vous.

Je voudrais aussi rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali de la Malaisie, pour la manière novatrice et constructive avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

Mes félicitations s'adressent également au Secrétaire général, M. Kofi Annan qui depuis son accession aux plus hautes fonctions de l'Organisation, a su assumer avec détermination ses importantes responsabilités, notamment en

ce qui concerne les réformes de l'ONU. Nous l'encourageons à poursuivre ses actions avec la même dynamique en vue de mieux adapter notre Organisation aux exigences actuelles et futures d'un monde en pleine mutation.

L'Assemblée générale se réunit au moment où l'Organisation traverse une période de transition complexe qui fait figurer de nombreuses questions au premier plan. Cependant la Guinée-Bissau est convaincue de la capacité de notre Organisation et des États Membres de définir de nouvelles politiques et d'élaborer des structures adéquates pour faire face aux nouveaux défis que les problèmes internationaux nous posent.

Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU, les dirigeants du monde entier ont solennellement réaffirmé le rôle irremplaçable de notre Organisation ainsi que la nécessité de la réformer et de la moderniser. La Déclaration historique alors adoptée doit continuer à inspirer les travaux de notre Organisation puisqu'elle définit un cadre d'action globale fondé sur les principes et les idéaux de la Charte.

Dans ce contexte nous saluons les initiatives importantes de réformes prises par le Secrétaire général, lesquelles, de l'avis de ma délégation, méritent l'appui des États Membres.

Notre délégation estime que l'élargissement et la démocratisation du Conseil de sécurité constituent également des questions prioritaires. Cet important organe doit en

effet traduire dans sa composition et dans ses décisions les préoccupations de tous les membres et doit être plus transparent et avoir une représentation géographique équitable.

Par conséquent, et en conformité avec la Déclaration d'Harare des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous croyons que l'Afrique devrait occuper deux sièges permanents au Conseil de sécurité investis des mêmes privilèges que les autres membres actuels.

Dans le même ordre d'idées, les candidatures du Japon, de l'Allemagne et du Brésil en qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, méritent de retenir toute l'attention de la Guinée-Bissau, sans préjudice des autres propositions à l'examen.

Depuis sa création, l'ONU a joué un rôle déterminant sur la scène internationale. Cependant, au seuil du XXIe siècle, les défis à relever sont sans précédent et exigent un plus grand effort de la part de l'Organisation et de tous ses Membres, notamment dans la recherche d'un règlement des problèmes financiers, condition indispensable pour la progression efficace de ses réformes.

Malgré l'engagement de notre Organisation en faveur de la paix et de la sécurité internationales, des conflits et des guerres fratricides persistent dans plusieurs parties du monde, causant des pertes humaines et provoquant des déplacements massifs de populations et de flots de réfugiés. L'Afrique, malheureusement, continue à fournir des exemples tragiques de ces fléaux. La gravité des crises qui existent sur notre continent a conduit le Conseil de sécurité à lui consacrer une réunion ministérielle, le 25 septembre dernier, afin d'analyser les causes de ces fléaux et de proposer des solutions adéquates.

Aux conflits en Angola, au Burundi, au Rwanda et en Somalie, se sont ajoutées de nouvelles tensions et des crises en Sierra Leone, en République du Congo et en République centrafricaine.

En ce qui concerne l'Angola, pays avec lequel la Guinée-Bissau maintient des relations de profonde amitié, nous saluons les progrès réalisés en vue du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale et encourageons l'União para Independência Total de Angola (UNITA) à faire les efforts nécessaires en vue de mener à bon terme les tâches fixées dans le Protocole de Lusaka.

Au Burundi, en République du Congo, en République centrafricaine et en Somalie, il faut privilégier le dialogue

dans la recherche de solutions aux problèmes qui affectent ces pays.

En Sierra Leone, les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'OUA en vue de rétablir le gouvernement démocratiquement élu, doivent être soutenus par l'ONU et par le Conseil de sécurité en particulier.

Au Libéria, nous nous réjouissons de la tenue d'élections libres et régulières et du retour à la paix. Nous exhortons la communauté internationale à y poursuivre son aide pour la reconstruction, la consolidation de la paix et de la démocratie dans ce pays.

Quant au Sahara occidental, la Guinée-Bissau se félicite de l'accord conclu récemment entre les différentes parties et espère que cette entente nouvelle contribuera à une solution définitive de la question grâce à l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination.

Les sanctions appliquées à l'encontre de la Libye depuis 1992 par le Conseil de sécurité affectent gravement des populations innocentes. Les propositions conjointes de l'OUA et de la Ligue des États arabes méritent l'attention de la communauté internationale. Mon pays, la Guinée-Bissau, encourage les parties concernées à rechercher par voie de négociation une solution juste à cette question.

Les événements récents au Moyen-Orient ont fragilisé le processus de paix. Nous exhortons l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre leur dialogue en vue de rétablir un climat de confiance indispensable à l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région.

Nous sommes également préoccupés par la lenteur et les retards constatés dans la mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine et lançons un appel aux différentes parties pour qu'elles se montrent plus déterminées à trouver une solution au conflit.

Au Timor oriental, nous continuons à soutenir les négociations menées sous l'égide du Secrétaire général, en vue d'une solution juste et définitive de la question.

L'embargo imposé à Cuba continue d'affecter gravement la population de ce pays et son processus de développement. Nous lançons un appel aux parties afin de prendre des mesures adéquates pour une solution définitive et satisfaisante de ce problème.

Nous aimerions également, au nom de notre gouvernement, réitérer notre conviction que la République de Chine mérite de retrouver sa place au sein des Nations Unies sur la base du respect du principe de l'universalité et de l'égalité souveraine des États. La République de Chine à Taiwan, pays démocratique avec plus de 20 millions d'habitants et qui a réalisé d'énormes progrès dans le domaine économique et social et dans celui du respect des droits fondamentaux de l'homme, est aujourd'hui une réalité qui ne peut être méconnue. La réadmission de la République de Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble de ses institutions spécialisées, serait un facteur important de paix, de stabilité et de coopération internationale.

Conscients du fait que l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement le Conseil de sécurité, joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous accordons une importance particulière aux organismes régionaux en matière de prévention et de règlement des différends.

Dans notre sous-région, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris avec un succès sans précédent la gestion de la crise au Libéria avec la création et le déploiement du Groupe de contrôle de la CEDEAO. Les actions menées grâce au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) méritent d'être relevées. Étant donné l'ampleur et la complexité des problèmes à résoudre, cet organe a besoin d'un plus grand appui de la part de la communauté internationale pour mener à bien sa mission.

Dans ce contexte, nous estimons que toute approche visant à renforcer la capacité des pays africains de prévenir, gérer et régler des conflits, doit être appuyée. C'est ainsi que nous accueillons avec intérêt l'initiative conjointe des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne dans ce domaine, sous l'égide de l'OUA.

La Guinée-Bissau se félicite de l'adoption à Oslo d'une convention sur l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel, et exhorte tous les pays à adhérer à la convention afin que son entrée en vigueur ait lieu le plus rapidement possible.

La persistance intolérable de la pauvreté dans le monde, particulièrement en Afrique, requiert une mobilisation constante de la communauté internationale et exige, dans le cadre des institutions internationales, l'élaboration de politiques cohérentes pour faire face aux grands problèmes de développement. Étant donné que l'Afrique est le

continent où se situent le plus grand nombre de pays les moins avancés du monde, l'adoption récente par l'Assemblée générale des Nations Unies d'un Agenda pour le développement revêt un très grand intérêt pour nous.

L'Afrique continue à subir les effets néfastes du problème de la dette extérieure, de la détérioration des termes de l'échange, des difficultés d'accès de ses produits au marché international et de la baisse des investissements. En outre, les effets de la mondialisation de l'économie et la diminution de l'aide publique au développement ont diminué la capacité des pays africains de faire face avec succès aux problèmes socio-économiques. Les initiatives du Club de Paris, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en faveur de l'allègement de la dette, dont certains pays africains ont déjà bénéficié, répondent à nos préoccupations et nous espérons que la Guinée-Bissau pourra bientôt en profiter.

Le respect et le plein exercice des droits fondamentaux de l'homme sont des facteurs de liberté, de paix et une garantie de stabilité interne. La Guinée-Bissau, qui reconnaît l'importance d'une bonne gestion des affaires publiques, de la démocratie pluraliste et de l'État de droit, continue à oeuvrer pour préserver les valeurs inhérentes à la dignité de la personne humaine et son développement intégral et harmonieux. À ce titre, nous tenons à féliciter Mme Mary Robinson pour sa nomination opportune au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice de ses fonctions et invitons tous les États Membres à lui apporter tout le soutien nécessaire.

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles de notre planète et la protection de l'environnement constituent une responsabilité qui incombe, à des degrés divers, à toute l'humanité. C'est pourquoi la Guinée-Bissau a défini avec ses partenaires une stratégie de développement durable, respectueuse des équilibres écologiques. Les résultats peu satisfaisants de l'évaluation de l'application d'Action 21 pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale au mois de juin dernier, est une preuve évidente que la communauté internationale doit s'engager beaucoup plus dans la définition de politiques agréées pour la protection de l'environnement.

La concrétisation des idéaux de l'Organisation des Nations Unies à laquelle nos peuples aspirent, la nécessité de réformer et de moderniser notre Organisation, les efforts de coopération internationale font l'objet de notre réflexion collective et inspirent notre engagement continu. En effet, face aux défis de cette fin de siècle, notre Organisation

continue d'incarner les plus grands espoirs de nos peuples dans un avenir de progrès, de bien-être, de justice sociale et d'entente entre tous les hommes.

Comme l'a dit S. E. M. João Bernardo Vieira, Président de la République de Guinée-Bissau, lors de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

«J'appelle à une plus large coordination ... de nos efforts afin de forger une Organisation mondiale capable de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de donner aux plus démunis de réelles raisons d'espérer, sauvegardant ainsi les intérêts communs de l'humanité.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 36e séance, p. 10*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, S. E. M. Dawa Tsering.

M. Tsering (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'adresser à tous les représentants de la part de S. E. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, ses chaleureuses salutations et ses meilleurs voeux de succès pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je souhaite en outre vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, pour votre accession à cette haute fonction qu'est la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à votre riche expérience personnelle et à votre connaissance approfondie du système de l'ONU, vous parviendrez à mener à bien les débats de cette importante session.

Je tiens de plus à exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie pour la manière courageuse et novatrice avec laquelle il a dirigé la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa conduite dynamique de l'Organisation. Je souhaite le féliciter de son rapport détaillé sur la réforme de l'ONU et adresser notre reconnaissance au Coordonnateur de la réforme et à son équipe pour la contribution précieuse qu'ils ont apportée.

Cette session de l'Assemblée générale est généralement considérée comme étant la session de la réforme de l'ONU.

C'est pourquoi je limiterai mes remarques à ce sujet. Cette question n'est pas nouvelle et a fait l'objet de discussions suivies. Nous partageons les vues selon lesquelles des mesures concrètes doivent être prises cette année afin que le sentiment d'incertitude qui prévaut actuellement soit dépassé et que nous puissions nous concentrer sur d'autres défis importants lancés à notre Organisation.

Avant d'entreprendre la tâche de réforme de l'ONU, il importe avant tout de comprendre ce que signifie l'ONU pour les différents États Membres. Cette organisation n'a sans doute pas son égale dans l'histoire en tant qu'instance de dialogue et de coopération internationale et en tant qu'organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, pour certains États Membres plus importants, l'ONU n'est rien d'autre qu'un moyen parmi d'autres de poursuivre leurs intérêts nationaux. Pour les États Membres moins importants néanmoins, l'ONU demeure la principale Organisation qui garantit la protection et l'expression de leur souveraineté. Nombre d'entre eux dépendent largement de l'ONU pour réaliser des progrès économiques et sociaux. C'est pourquoi toute réforme de l'ONU doit prendre en compte les besoins et les aspirations de la majorité de ses Membres qui sont des petits pays en développement. Il importe que l'ONU soit en mesure de protéger l'indépendance politique de ses Membres moins puissants et d'appuyer leur développement socio-économique pour leur permettre de satisfaire à leurs aspirations à la paix et au développement sans avoir à subir de pressions excessives ou une ingérence extérieure.

Les propositions de réforme qui ont été présentées par le Secrétaire général sont importantes car elles tiennent non seulement compte des vues des États Membres mais également du personnel de l'Organisation pour lequel ces changements auront des conséquences directes en termes de fonctions et de responsabilités. À notre avis, l'initiative qui a été prise de faire appel aussi bien aux États Membres qu'au personnel de l'ONU permettra de discuter des réformes et de leur application ultérieure dans une atmosphère détendue.

En ce qui concerne les réformes, certains domaines relèvent directement du mandat du Secrétaire général. À notre avis, les réformes qui ont déjà été entreprises dans certains domaines devraient être poursuivies. Et nous sommes favorables à l'idée de regrouper plusieurs divisions au sein du Secrétariat de l'ONU dans les domaines clés de la paix et la sécurité, des affaires humanitaires, des questions économiques et sociales et des droits de l'homme. Nous estimons en outre que les divers mécanismes de

coordination et de planification mis en place parmi les nouveaux groupes élargis sont nécessaires et utiles.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les mesures qu'il prend actuellement pour mettre en oeuvre les changements organisationnels qui relèvent de son mandat. Même si l'Assemblée générale et certains des mécanismes consultatifs actuels existent et seront sans doute utilisés pour garantir une interaction avec le Secrétariat, il faudrait mettre en place d'autres dispositifs grâce auxquels les Membres de l'Organisation pourraient entrer en relation avec les divisions nouvellement créées.

Le nouveau poste de Vice-Secrétaire général est à notre avis nécessaire, étant donné le poids écrasant des responsabilités qui incombent actuellement au Secrétaire général. Son rôle devrait toutefois être clairement défini pour répondre aux plus larges intérêts de l'Organisation.

La question visant à recentrer les travaux de l'Assemblée générale est en elle-même une proposition intéressante que nous appuyons pleinement. Les longs débats à l'Assemblée, ainsi que dans de nombreuses commissions, et le nombre important de questions et de résolutions, dépassent largement la capacité de plusieurs des petits pays Membres. Nous appuyons l'idée tendant à traiter de questions thématiques, tant dans les séances plénières qu'au sein des commissions, pendant les sessions annuelles.

Nous appuyons en outre l'idée selon laquelle les activités de suivi de toutes les conférences mondiales devraient être dûment liées aux travaux de l'Assemblée générale. Les résolutions et autres décisions adoptées pendant l'Assemblée générale doivent être organisées de telle sorte qu'elles aient un effet direct sur les travaux du Secrétariat, du point de vue de l'orientation et de la direction à donner.

Le Groupe pour le développement envisagé, qui a été créé afin d'encourager une meilleure coordination entre les trois organismes de développement clefs de l'ONU, à savoir, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), intéresse tout particulièrement la majorité des petits pays en développement auxquels les activités de ces organismes apportent un appui important. Il est entendu que la coordination entre ces trois organismes doit servir à appuyer les programmes en cours qui ont été mis au point par ces organismes et différents pays, et que les changements apportés ne devraient en aucun cas porter préjudice

à ces programmes, que ce soit en termes de financement ou de programmation.

Notre pays, qui a largement bénéficié des activités du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, exprime sa reconnaissance à ces organes de l'ONU et à d'autres organismes et institutions spécialisées pour l'aide qu'ils ont apportée à mon pays. L'expérience du Bhoutan et de plusieurs petits pays en développement indique clairement que ces organes et institutions de l'ONU ont un rôle constant à jouer à cet égard. Nous espérons que grâce à une meilleure coordination au sein du Groupe pour le développement et au niveau de l'exécution de ses activités sur le terrain, la communauté des donateurs renforcera son appui financier.

La proposition du Secrétaire général tendant à créer une commission au niveau ministériel qui serait chargée d'examiner les travaux des institutions de l'ONU et leurs liens avec l'Assemblée générale et le Secrétariat, vient à point nommé. En effet, la tâche des institutions spécialisées est extrêmement importante et il est temps que leurs méthodes de travail et leurs activités soient réexaminées afin que tous les programmes de l'ONU soient mieux synchronisés.

Tous les efforts de réforme de l'Organisation des Nations Unies seront vains si celle-ci ne dispose pas d'une bonne assiette financière. Il importe que l'ONU recouvre sa santé financière. Tous les Membres doivent oeuvrer de concert pour atteindre cet objectif. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un fonds de crédit autorenewable afin d'assurer le financement des Nations Unies. Toutefois, l'exigence première doit être le règlement par les États Membres des contributions mises en recouvrement. Nous pensons, à cet égard, que les négociations relatives au barème des quotes-parts doivent se poursuivre et être menées à bien dès que possible d'une manière qui soit acceptable par tous les États Membres. Nous sommes également fermement convaincus que tous les États Membres doivent faire face à leurs obligations financières à l'égard des Nations Unies en réglant leurs cotisations sans condition, intégralement et en temps voulu. Les Nations Unies doivent également mettre en place des moyens plus dynamiques en vue d'assurer la gestion des fonds, y compris l'utilisation, avec prudence, du marché financier. Toutes les restrictions juridiques à ce genre de gestion devraient être examinées.

L'une des questions les plus importantes concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies demeure la composition du Conseil de sécurité. Selon nous, la discussion de cette question, née de facteurs complexes et profondément inéquitables, ont conduit aux difficultés présentes.

Toutefois, le statu quo actuel ne profite pas à la grande majorité des États Membres. Le Bhoutan appuie totalement la position du Mouvement des pays non alignés selon laquelle il convient d'augmenter le nombre des membres permanents afin d'y inclure des pays développés et des pays en développement et de créer des sièges non permanents supplémentaires. L'élargissement doit tenir compte des nouvelles nécessités en matière de sécurité et des critères objectifs de ceux qui sont le mieux à même d'assumer les nouvelles responsabilités. Sur la base de critères objectifs, le Japon, l'une des premières puissances politiques et économiques du monde est, selon nous, qualifié pour se voir attribuer un poste permanent. Parmi les pays en développement, le cas de l'Inde mérite d'être examiné très sérieusement en vue de l'obtention d'un poste permanent en raison de sa vaste population — près d'une personne sur six est indienne — et de son important potentiel économique. En outre, elle a joué un rôle très utile dans toutes les activités des Nations Unies. Les discussions sur l'élargissement de la composition du Conseil doivent continuer et nous ne devons pas nous laisser décourager par la nature complexe du sujet. Nous sommes certains qu'une solution équitable se dégagera très prochainement.

Nous espérons que la réforme de l'Organisation et son renouveau seront parachevés au cours des deux années qui nous séparent du nouveau siècle afin que, lors de la session du millénaire de l'Assemblée générale, en l'an 2000, nous puissions centrer notre attention sur la vision et les aspirations de l'humanité pour le XXI^e siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Errol Glenn Snijders, Ministre des affaires étrangères du Suriname.

M. Snijders (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter, au nom de la délégation du Suriname, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je suis convaincu que, sous votre direction judicieuse et avisée, nos travaux seront fructueux. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Razali Ismail, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde admiration et notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le dynamisme dont il fait preuve dans la poursuite des nobles objectifs de cette instance mondiale unique en cette époque de nouveaux défis auxquels l'humanité fait face et des nouvelles perspectives qui s'offrent à

elle. Nous saluons ses initiatives en vue de permettre à notre Organisation de mieux répondre aux exigences de notre temps.

Lorsque nous exprimons nos sentiments de solidarité envers les moins favorisés de la planète, notre sympathie va également au Gouvernement et au peuple de l'île soeur de Montserrat qui subissent douloureusement les conséquences d'une catastrophe géologique en ces jours sombres de leur histoire. Il convient de dire que l'appui apporté à Montserrat par les pays des Caraïbes (CARICOM), dans la limite de leurs possibilités réduites, est un exemple qui mérite d'être souligné et suivi. C'est pourquoi, j'invite les autres pays à remplir leurs obligations morales envers nos frères et soeurs dans le besoin.

Dans le cadre d'un système économique mondial de production et de distribution de plus en plus intégré et complexe ainsi que de la libéralisation du commerce et de la mondialisation des marchés financiers, l'idée maîtresse de la stratégie de développement du Gouvernement de mon pays repose sur la nécessité de revitaliser et de renforcer sa capacité de production et d'exportation, moteur principal de la croissance, tout en maintenant une stabilité financière et monétaire.

Pour répondre à l'exigence de diversification des exportations, base de l'économie, un grand élan a été donné cette année à l'expansion du secteur minier par l'ouverture récente d'une raffinerie de pétrole qui permettra à mon pays de répondre aux besoins intérieurs dans ce domaine, par de nouvelles opérations d'extraction de l'or et par l'exploitation commerciale d'autres dépôts miniers. En outre, nous avons lancé la construction de deux ponts importants. Liés à la réorganisation de l'infrastructure de base, y compris les routes d'accès à la région côtière et à l'intérieur du pays, et à la mise en place de services de bacs vers le pays voisin, la République du Guyana, très coopérative à cet égard, ces ponts offriront des possibilités nouvelles de commerce, de construction d'habitations, de transport, de tourisme et d'emplois au Suriname.

On dit souvent que le progrès dans l'édification de démocraties durables et d'économies de marché fortes est de plus en plus menacé par la lenteur de la croissance, la faiblesse des institutions, la pauvreté et l'inégalité dans la répartition des richesses. Les difficultés économiques persistantes de la majorité des peuples peuvent, de même, porter atteinte à la crédibilité de gouvernements démocratiques. La lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale est donc le plus grand défi que mon Gouvernement s'efforcera de relever.

Dans notre combat incessant en tant que petite nation pour atteindre les objectifs de développement axé sur l'être humain, le Gouvernement actuel, dans le cadre des contraintes internationales du développement durable et de la protection écologique, poursuivra son action en vue d'accroître l'efficacité à l'intérieur de notre pays et la compétitivité internationale dans les domaines de l'agriculture, de la production, de l'exportation tout en renforçant le cadre institutionnel des entreprises locales afin d'assurer la stabilité politique et de stimuler une croissance économique équitable.

En ne perdant pas de vue ce que l'on appelle communément les revers de la mondialisation, et pour éviter la marginalisation et la création d'exclus de l'économie mondiale, il est impératif de continuer de reconnaître la fragilité et la vulnérabilité des petites économies en développement des Caraïbes, tels que le Suriname, ainsi que d'autres régions du monde. Ces pays devraient bénéficier d'un traitement spécial au cours de leur période de transition pendant laquelle ils continueront d'avoir besoin, dans le contexte de la libéralisation du commerce international et de l'intégration économique, de traitements d'exception, de dérogations, et d'autres arrangements transitoires.

C'est pourquoi le Gouvernement surinamais attache une importance toute particulière à la Déclaration de principes de Bridgetown de mai 1997 sur la coopération entre la communauté des Caraïbes et les États-Unis qui a été adoptée en réponse aux défis que le nouveau millénaire impose à notre région, et attend avec impatience la mise en oeuvre rapide du Plan d'action qui l'accompagne. Nous attachons également une très grande importance à la mise en oeuvre rapide du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et attendons avec impatience la session de 1998 de la Commission du développement durable, qui doit examiner les principaux chapitres du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Gouvernement surinamais se félicite de l'appel lancé par la Commission des stupéfiants des Nations Unies en faveur d'un engagement international concerté et renouvelé aux stratégies prospectives de lutte contre les drogues pour le XXI^e siècle et, à cette fin, de la convocation, en juin 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette session élaborera une stratégie mondiale de contrôle des drogues et recherchera de nouveaux moyens propres à renforcer la coopération internationale et régionale pour faire face au problème mondial des drogues qui me-

nace gravement les perspectives économiques et sociales de nombreuses nations en développement.

Bien que le Suriname ne puisse être qualifié de pays producteur de drogues, il est victime de cette calamité dans la mesure où des producteurs étrangers se servent de son territoire comme point de transit sur la route qu'ils empruntent pour transporter les drogues vers d'autres pays, où l'offre importante et la consommation élevée de drogues ont créé un gigantesque marché lucratif qui menace le bien-être de très nombreux individus, tout en profitant à un très petit nombre.

Pour démontrer notre ferme volonté de nous débarrasser de ce mal, nous allons mettre nos forces en commun avec les pays voisins et coordonner nos stratégies et nos efforts. À cette fin, le Suriname, en coopération avec le Guyana, le Brésil, la France, et le Venezuela convoquera, au début de 1998, une conférence internationale afin de définir des stratégies et des actions pour lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues. Nous invitons tous ceux qui sont également engagés dans cette lutte à participer à cette réunion.

S'agissant de notre session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, le Gouvernement surinamais se félicite de l'adoption, en juillet de cette année, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, y compris de la Déclaration d'engagement des États Membres. Nous espérons que le prochain examen d'ensemble de la mise en oeuvre de ce Programme d'action, en l'an 2002, fera apparaître davantage de progrès mesurables sur la voie du développement durable.

La question du financement du développement durable est une source de préoccupation pour le Gouvernement surinamais. Depuis la Conférence de Rio, en 1992, seuls quatre pays développés ont honoré l'engagement qu'ils ont pris en vertu d'Action 21 d'atteindre l'objectif convenu de consacrer dès que possible 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Dans la mesure où il a été convenu que, pour la plupart des pays en développement, l'aide publique au développement demeure l'une des principales sources de financement du développement extérieur et ne peut généralement être remplacée par des injections de capitaux privés, je voudrais lancer ici un appel urgent à la communauté des donateurs pour qu'ils intensifient leurs efforts afin de renverser la tendance actuelle à la réduction de l'aide publique au développement.

La situation au Moyen-Orient continue de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. L'Accord conclu par les deux parties à Oslo, en 1993, permet d'espérer qu'une solution durable à ce conflit est possible, puisque cet accord établit les bases pour une paix durable au Moyen-Orient. Selon nous, il est urgent de mener le processus de paix à son terme, et de l'assortir de délais. Aussi soutenons-nous les efforts que déploient les coparrains du processus de paix pour tenter de ramener les parties à la table des négociations en vue d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

Je voudrais faire quelques observations sur les points saillants de la réforme et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, et d'une représentation plus équitable dans la composition du Conseil de sécurité. Tandis que depuis sa naissance, notre Organisation est passée de 5 à 185 États Membres, le Conseil de sécurité, lui, continue toujours de représenter le monde tel qu'il était en 1945. Le Gouvernement surinamais insiste donc sur la nécessité d'en élargir la composition, en vue d'une représentation plus équitable des États Membres.

La réforme du Conseil de sécurité ne devrait pas seulement rendre la composition de cet organe plus représentative et plus juste, elle devrait également viser à une plus grande transparence et à davantage d'ouverture de la part du Conseil de sécurité envers les autres États Membres et non membres, ce qui permettrait de donner un écho meilleur et plus efficace aux messages qu'il lance. Aussi nous félicitons-nous des récentes mesures prises par le Conseil de sécurité pour renforcer sa transparence.

Le Gouvernement actuel du Suriname défend la position selon laquelle les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine doivent être pris en compte dans tout accord conclu sur l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, et ce, conformément au principe de la répartition géographique équitable et de l'égalité souveraine des États. Il faut éviter que la réforme n'engendre un traitement discriminatoire des pays développés à l'encontre des pays en développement. Nous considérons en outre l'élargissement du Conseil de sécurité, la réforme de ses méthodes de travail et la question du veto en tant que partie intégrante de la réforme. Il est préférable que l'utilisation du veto soit limitée aux questions relevant du Chapitre VII de notre Charte.

La mondialisation croissante et l'émergence de nouveaux défis et de nouvelles menaces exigent une coopération plus étroite entre les États au niveau mondial. Dans ce contexte, il est impératif de réaffirmer et de maintenir le

rôle que l'ONU joue en tant qu'acteur principal de la coopération entre les États, en particulier dans le domaine du développement. Aussi mon Gouvernement se félicite-t-il de l'initiative prise par le Secrétaire général de proposer un programme de réformes d'ensemble à l'Assemblée générale visant au renforcement de l'efficacité du Secrétariat et à placer un accent plus fort sur les questions du développement économique et social.

Le Gouvernement surinamais soutient d'une manière générale les propositions de réforme du Secrétaire général et les éléments clefs de cette dernière. Ces propositions de réforme constituent une initiative opportune, qui tombe à point nommé, dans la mesure où, dans le monde d'aujourd'hui, le besoin se fait de plus en plus sentir d'une action mondiale commune sur un certain nombre de problèmes pressants, tels que l'élimination de la pauvreté, les urgences humanitaires, les problèmes de réfugiés, les changements climatiques et la désertification, la réduction des budgets alloués à l'aide publique au développement, les drogues, le désarmement nucléaire, la mise en oeuvre d'Action 21, la démocratie, ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité dans de nombreuses régions du monde.

Tout cela exige une Organisation des Nations Unies plus forte pour promouvoir une coopération multilatérale renouvelée sur la base d'intérêts communs et d'une responsabilité partagée. C'est maintenant que nous devons doter l'ONU des moyens qui lui permettront de faire face aux défis mondiaux du XXIe siècle.

L'une des meilleures façons de rétablir la confiance en l'Organisation est de renforcer l'impact de ses activités de développement au niveau des pays. À ce sujet, le Gouvernement du Suriname souscrit à la proposition d'établir une «Maison des Nations Unies».

Pour terminer, je voudrais réitérer que le Gouvernement de la République du Suriname s'est engagé à contribuer au processus de réforme en cours de notre Organisation.

Nous estimons que les propositions de réforme du Secrétaire général sont un pas dans la bonne direction et ce, même s'il reste encore beaucoup à faire. Nous pensons que le système des Nations Unies devrait être plus fort, plus efficace et plus efficient en s'acquittant des priorités définies par ses Membres, pas seulement celles des puissances économiques et militaires, mais particulièrement celles des États faibles et vulnérables, qui ne doivent surtout pas devenir les marginaux de l'économie mondiale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Très Honorable Lieutenant-Général Mompoti S. Merafhe, MP, Ministre des affaires étrangères du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Compte tenu de votre expérience de diplomate aux Nations Unies, nous entretenons de grands espoirs pour la durée de votre mandat de Président de l'Assemblée.

Nous rendons également hommage au Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, dont la direction de la cinquante et unième session laissera un souvenir indélébile en raison de la créativité et du dynamisme dont il a fait preuve. Nous lui transmettons nos meilleurs voeux et nous le remercions, ainsi que son pays, la Malaisie, pour un travail bien fait.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite amplement notre gratitude pour le professionnalisme avec lequel il a dirigé jusqu'à présent l'Organisation des Nations Unies. Ses rapports sur les travaux de l'Organisation et sur la réforme en profondeur du système des Nations Unies renouvellent la confiance que nous avons placée en lui, il y a neuf mois, au moment de son élection.

Nous vivons dans un monde caractérisé par des changements rapides. Ces dernières années, nous avons été témoins d'une expansion sans précédent du commerce mondial, et la tendance se poursuit sans entrave. Les frontières nationales sont facilement dépassées dans l'interaction des économies nationales, par un processus qui a été baptisé «mondialisation». Sur la scène politique internationale, la communauté des nations et d'autres protagonistes mondiaux sont de plus en plus unanimes pour dire que les intérêts nationaux limités devraient céder le pas aux intérêts universels.

Les changements complexes qui affectent les perspectives mondiales requièrent un rôle accru des Nations Unies dans les affaires internationales, de crainte que ce changement ne devienne brutal, en particulier pour les pays en développement. Les Nations Unies ont acquis une nouvelle envergure internationale ces dernières années, grâce à l'éradication des politiques paralysantes de l'époque de la guerre froide. Les «Casques bleus» sont aujourd'hui déployés dans des situations auparavant considérées comme ne relevant pas de la responsabilité qui incombe à l'Organi-

sation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'ONU a également forgé un consensus international par le biais d'une série de conférences et de réunions consacrées à des domaines et à des questions aussi divers que les femmes et le développement, la jeunesse, l'environnement, les droits de l'homme, le vieillissement, la population, le développement social, les établissements humains, l'éducation et la santé, qui contribueront à orienter la philosophie et les actions de la communauté internationale jusque dans le prochain millénaire. De plus, l'ONU a démontré sa capacité de gérer avec efficacité les graves menaces posées par les armes nucléaires, chimiques et biologiques, une capacité souvent handicapée par l'absence de volonté politique et d'engagement de la part des États Membres.

Bref, dans les circonstances actuelles, aucun pays, grand ou petit, riche ou pauvre, faible ou puissant, ne peut rester isolé ou agir unilatéralement sans subir les conséquences de ses actions. Le terrorisme, le trafic des drogues, la criminalité transfrontière, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides, l'éclaircissement des forêts ombrophiles, la progression des déserts, la diminution des réserves d'eau douce, la pauvreté, la maladie, entre autres, ne reconnaissent aucune frontière nationale; seule une action collective des États Membres de l'Organisation peut arrêter et inverser leur progression.

L'ONU est le berceau du vrai multilatéralisme, et elle devrait être au coeur de toute réflexion sur les relations internationales. Les lourdes responsabilités imposées à l'organe mondial par les circonstances internationales contemporaines exigent que le système des Nations Unies subisse une réforme en profondeur s'il veut pouvoir répondre plus efficacement aux besoins et aux préoccupations de ses États Membres et de leur population, aujourd'hui et dans l'avenir. Le système des Nations Unies doit être rationalisé pour libérer les goulots d'étranglement administratif, éradiquer la corruption et autres fautes professionnelles et éliminer les doubles-emplois dans les activités de ses organes, agences, programmes, fonds et bureaux.

C'est dans cet esprit que le Botswana se félicite des récentes initiatives de réforme du Secrétaire général; elles constituent la base de nouvelles discussions et de nouveaux débats sur le processus de réforme. Ma délégation aura l'occasion de se prononcer en temps opportun sur les divers éléments du train de réformes. Pour l'instant, je me contenterai de faire remarquer que le Botswana est disposé à participer à un examen holistique du train de réformes par

l'Assemblée générale. Les propositions de réforme constituent un tout, et ses parties constituantes devraient être examinées à la lumière de cette considération.

Cela signifie que les éléments du train de réformes — la plus grande partie, nous l'espérons — qui sont acceptables pour la majorité des délégations, ou qui font l'objet d'un consensus général, devraient être mis en oeuvre sans plus tarder. Il est vrai qu'un grand nombre de ces propositions sont révolutionnaires, comme le Secrétaire général lui-même l'admet, et qu'une fois adoptées elles changeront positivement et de façon permanente le mode de fonctionnement de l'Organisation. Le train de réformes est le plus large et le plus complet de l'histoire de l'ONU et, à mon avis, il constitue une réaction appropriée à l'ampleur des revendications de réforme qui ont été clamées dans les salles de cette organisation et qui, depuis un certain temps, ont même sapé son existence même.

Il aurait été absurde pour ma délégation de s'attendre à ce que l'ensemble du train de réformes soit acceptable aux yeux de toutes les délégations présentes dans cette salle, mais je pense que les arguments et les réclamations formulées par certains selon lesquels le train de réformes ne va pas assez loin sont pour le moins absurdes. La réforme, comme le Secrétaire général nous le rappelle à juste titre, n'est pas un événement mais bien un processus. La réforme ne devrait pas être apocalyptique. Elle ne doit pas devenir synonyme de réduction des capacités de l'Organisation au point de la priver des ressources humaines et matérielles requises pour assurer les services aux États Membres, en particulier les pays en développement.

Une telle réforme ne devrait pas nuire à l'efficacité de l'ONU; elle devrait permettre l'avènement d'une Organisation des Nations Unies plus efficace, plus efficiente et plus pertinente, capable de prévoir et de réagir adéquatement et rapidement aux situations catastrophiques imminentes dans le monde et aux autres besoins et préoccupations de l'humanité contemporaine.

Les propositions de réforme du Secrétaire général indiquent la voie à suivre dans le processus de réforme; c'est la réponse collective des États Membres qui est attendue. Je crois que nous sommes très sérieux au sujet de la réforme de l'ONU; il est maintenant temps d'approuver et de mettre en oeuvre les propositions de réforme qui font l'objet d'un consensus général. Notre engagement, notre sérieux et notre sincérité envers la réforme des Nations Unies seraient de plus en plus mis en doute si, au début de la cinquante-troisième session de l'Assemblée, nous n'a-

vions mis en oeuvre aucune des réformes proposées dans le train de réformes du Secrétaire général.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Vice-Président, assume la présidence.

Aucun pays, aucune région ou groupe de pays ne peut s'arroger le droit de dicter le programme des réformes. Ce qui doit être établi, c'est un programme de réformes équilibré, équitable et non discriminatoire tenant compte des souhaits et intérêts communs de tous les États Membres. Voilà le principe directeur que ma délégation suivra en contribuant au processus de réformes en cours.

Le train de réformes du Secrétaire général ne constitue pas la seule question très importante inscrite à l'ordre du jour du processus de réformeS de l'Organisation des Nations Unies. Près de quatre ans se sont écoulés, et le débat sur la réforme du Conseil de sécurité se poursuit sans que l'on n'en voie la fin. Il est évident qu'à moins d'acquiescer soudainement la sagesse de Salomon, il n'est guère probable que ce débat soit couronné de succès dans quatre ans ou même plus. Et pourtant on a vu se dégager un courant de pensée en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité — membres permanents et membres non permanents — pour refléter la physionomie des réalités politiques internationales d'aujourd'hui.

Le Botswana a été membre du Conseil de sécurité jusqu'à la fin de l'an dernier et nous sommes plus que jamais convaincus que la composition du Conseil de sécurité, ses méthodes et procédures de travail doivent être réformées. Il est grand temps que le débat sur la réforme du Conseil de sécurité soit couronné de succès pour que toutes les régions géographiques puissent être représentées de manière équitable au Conseil. Nous ne devons pas laisser ce débat devenir stérile ou dégénérer en un dialogue de sourds.

La santé financière de l'Organisation des Nations Unies est une autre question qui nous préoccupe profondément. Les Nations Unies ne peuvent tenir leurs promesses sans l'élément vital nécessaire : les finances. En d'autres termes, l'ONU ne peut fonctionner avec un budget minime et espérer s'acquitter des lourdes responsabilités qui lui incombent, imposées chaque jour par les États Membres. Il faut donc que chaque État Membre réponde à ses obligations financières à l'égard de l'ONU ponctuellement, intégralement et inconditionnellement et règle d'urgence tous ses arriérés.

La communauté internationale a fait de grands progrès dans la lutte pour la démocratie dans le monde depuis la fin

de la guerre froide. Aujourd'hui, peuples et nations dans l'ensemble du continent africain vivent dans une paix et une tranquillité relatives et se sont engagés dans la reconstruction de leur économie nationale à l'aide d'une culture démocratique. Mais malgré ces faits positifs, la réalité est que l'Afrique est encore tourmentée par des conflits meurtriers.

Nous sommes heureux de savoir que les combats ont cessé au Libéria. Le peuple libérien a enfin choisi librement ses dirigeants et son verdict a été respecté.

Après de longues souffrances et un pillage économique, la République démocratique du Congo bénéficie maintenant d'une paix et d'une sécurité relatives après une crise brève mais dévastatrice qui s'est terminée par le renversement d'une dictature de 32 ans. Le peuple de la République démocratique du Congo a maintenant besoin de la compréhension et de la sympathie de la communauté internationale alors qu'il se débat avec la reconstruction du pays.

Le règlement définitif du conflit angolais continue de nous éluder mais, Dieu merci, il n'y a pas eu de reprise des hostilités jusqu'à présent. Les progrès sont douloureusement lents en raison du fait que l'UNITA ne respecte pas ses engagements au titre du Protocole de Lusaka, notamment en refusant de désarmer et de démobiliser ses forces. Les Nations Unies devraient suivre de près la situation en Angola pour s'assurer que ces progrès actuellement lents ne le deviennent en permanence et ne remettent pas en cause les acquis au titre du processus de Lusaka.

La communauté internationale doit continuer d'accorder plus étroitement son attention à la situation en Somalie et aider les parties à organiser une conférence de paix grâce à laquelle elles pourraient régler une fois pour toutes leur long conflit fratricide.

Nous avons à nouveau espoir que les efforts déployés pour résoudre le conflit au Sahara occidental donneront des résultats. Nous espérons et nous souhaitons que le Secrétaire général, par la voix de son Envoyé personnel, M. James Baker, débloquera la situation et parviendra à un règlement final au Sahara occidental dans un avenir très proche.

La situation en Sierra Leone est très préoccupante. Le renversement d'un gouvernement démocratiquement élu, il y a cinq mois, a malheureusement éliminé les acquis politiques dans ce pays. La communauté internationale a adopté la ligne de conduite correcte en indiquant très clairement qu'elle ne tolérerait plus une quelconque dictature militaire. Le rejet et l'isolement de la junte militaire en Sierra Leone

devraient servir d'avertissement aux dirigeants militaires ayant des desseins semblables, à savoir que le régime militaire est inacceptable, quelles qu'en soient les justifications. C'est le bulletin de vote et non la balle qui doit être l'unique moyen de remplacer les dirigeants politiques de réaliser un changement.

La situation dans les Balkans reste assez tendue. Il y a toutefois une lueur d'espoir au bout du tunnel, annonçant l'avènement d'une nouvelle ère de réconciliation nationale dans les États constitutifs de l'ex-Yougoslavie. Le moment est venu pour les divers groupes ethniques en ex-Yougoslavie de comprendre qu'aucun de leurs pays ne peut exister en tant qu'État ethniquement pur sans créer des tensions politiques et raviver des haines séculaires. Leur avenir et leur destin sont heureusement ou malheureusement étroitement imbriqués pour des raisons géographiques et historiques, et ils devraient accepter leur sort tel qu'il est. La guerre et les conflits n'ont pas réussi à régler la composition ethnique de ces États dans le passé et ils ne le feront sans doute pas à l'avenir.

Nous louons le Secrétaire général d'avoir pris récemment l'initiative de réunir à New York en vue de pourparlers les dirigeants des deux parties au conflit de Chypre. Nous l'encourageons à continuer d'user de ses bons offices jusqu'à ce que les parties parviennent à une solution définitive de ce conflit remontant à plusieurs décennies.

Le Botswana appuie le processus de paix au Moyen-Orient. L'expérience a montré que la paix dans ce foyer de conflit ne peut être instaurée par la guerre et les effusions de sang. Seules des négociations difficiles et rigoureuses menées dans un esprit de «donnant, donnant» pourraient mener au résultat souhaité : la paix à laquelle aspire tout un chacun au Moyen-Orient.

Nous espérons que l'État d'Israël comprendra que la construction de nouvelles colonies de peuplement sur les terres palestiniennes procède d'une mentalité impitoyable. Ceci a contribué sensiblement à la crise actuelle dans le processus de paix au Moyen-Orient. Aucun effort ne devrait être épargné pour remettre le processus de paix sur la bonne voie afin que les espoirs et les aspirations des citoyens de cette région de vivre en paix en tant que voisins puissent être concrétisés.

Nous nous félicitons des pourparlers en cours entre les deux Corées, auxquels participent la Chine et les États-Unis. Nous espérons très sincèrement que ces pourparlers conduiront à une diminution des tensions politiques dans la péninsule coréenne et que les deux Corées pourront trouver un

terrain commun d'entente qui aidera à une éventuelle réunification de leur pays divisé.

Je me félicite de la conclusion récente de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. J'espère que la Convention recevra l'appui de tous les pays. Les mines antipersonnel sont des engins de guerre diaboliques et lâches qui tuent et mutilent sans discrimination leurs victimes sans méfiance. Elles auraient dû être interdites il y a bien longtemps avant qu'elles ne tuent et mutilent tant de personnes. Nous espérons sincèrement que la Convention recevra très bientôt l'appui de tous les États Membres. Nous espérons que l'expérience acquise au cours de la campagne menée pour l'élaboration et la conclusion de cette convention sera mise à profit pour toutes les armes de destruction massive.

Plusieurs pays en développement font encore face à des problèmes socioéconomiques considérables. Le nombre de pays dont la population vit dans la pauvreté absolue et manque de la nourriture de base augmente, notamment en Afrique. Malheureusement, l'aide multilatérale diminue rapidement par rapport à la pauvreté croissante dans les pays en développement. Seuls quelques pays développés atteignent l'objectif de 0,7 % du produit national brut à affecter à l'aide publique au développement. Dans le même temps, les flux de capitaux privés ne touchent qu'un petit nombre de pays seulement. Les fonds et programmes des Nations Unies ne peuvent mettre en oeuvre leurs mandats respectifs, par manque de ressources. Il est important que cette tendance soit non seulement arrêtée, mais inversée grâce à un renforcement de la coopération internationale en vue du développement.

Pour qu'un véritable développement s'opère dans les pays en développement, il faudrait établir un environnement international favorable, où l'on peut traiter de questions telles que la stabilité macroéconomique, une ouverture plus grande des régimes commerciaux dans les pays développés, des systèmes financiers stables, des initiatives raisonnables en faveur de la dette, telles que celles proposées dans le cadre de l'Initiative de la Banque mondiale en faveur de la dette des pays pauvres très endettés, et l'accroissement des flux financiers des pays développés vers les pays en développement. La communauté internationale doit également déployer des efforts concertés en vue d'appuyer les programmes de développement des pays en développement visant au renforcement de la capacité, le développement de l'infrastructure et la valorisation des ressources humaines.

De toute évidence, il faudra un changement radical dans l'orientation politique et économique des pays développés en faveur de la prospérité mondiale si nous voulons que ces objectifs soient atteints. C'est cette façon de penser avisée, qui promet des progrès économiques et politiques au plus grand nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui fait défaut aux bureaucraties du développement de nombreux pays en développement.

Comme toujours, notre foi en l'Organisation en tant que dépositaire des espoirs et aspirations de l'humanité est authentique, profondément enracinée et inébranlable. Nous sommes un jeune pays en développement dans un monde troublé — un monde pris entre les extrêmes d'une mondialisation débridée et d'une résurgence de l'isolationnisme. Notre survie dépend de cette Organisation mondiale et de sa Charte, que nous assurons de notre engagement et notre loyauté indéfectible.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, des affaires juridiques et de l'administration locale de la Grenade, S. E. M. Raphael Fletcher.

M. Fletcher (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) : Dans mon allocution devant cette noble Assemblée l'an dernier, j'avais attiré l'attention sur l'importance de la vertu et, au surplus, sur le renforcement de la libération du pouvoir qui réside dans la vertu, en fournissant les moyens appropriés. En outre, j'avais invité à réfléchir à l'identité essentielle de l'humanité tout entière et demandé qu'en plus de l'engagement véritable envers la vertu, on adopte cela comme principe directeur de l'Assemblée générale, alors qu'elle se préoccupe et délibère des réalités de l'interaction humaine dans notre monde contemporain.

Comme pour toute société ou nation particulière, il en va de même de la communauté mondiale internationale. L'éthique est la science qui a pour objectif de produire un homme ou une femme bons, alors que la politique, c'est la science qui vise à façonner une bonne société. Ainsi, la politique doit-elle reposer sur l'éthique et être de plus en plus éclairée par elle.

C'est là sans aucun doute un idéal. Mais c'est un idéal que nous devons constamment nous efforcer de réaliser si nous voulons faire régner la paix à l'intérieur des nations et entre elles — la paix, décrite par Saint-Thomas d'Aquin comme la tranquillité de l'ordre.

En cette époque de changement accéléré dans tant de domaines et dans toutes les régions de notre communauté

mondiale diverse, il est d'une importance particulière pour le bien-être de chacune de nos communautés nationales, comme c'est le cas pour la communauté internationale en général, que nous reconnaissons, observons et soyons fidèles à ces valeurs et principes qui sont constants par nature.

Une de ces valeurs constantes est le droit — le droit moral : ce que Platon a conçu en tant que vertu de la justice, et ce que le droit romain appelait la *jus*, ou droit moral. En fait, il est significatif que Platon ait perçu toute la fonction de l'éducation comme consistant à faire apparaître les meilleures choses qui sont latentes dans l'âme en dirigeant l'âme vers les choses bonnes.

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir que de prendre la parole ici devant cette Assemblée, à sa cinquante-deuxième session, au nom du Gouvernement et du peuple grenadins. Au cours de cette session, le changement doit être un thème transcendant, de même que l'initiation, l'institution et la gestion prudente du changement dans la poursuite et la conduite des affaires internationales.

Au nom de ma délégation et au nom du Gouvernement et du peuple grenadins, je salue chaleureusement cette Assemblée. J'exprime aussi mes sincères félicitations à S. E. M. Kofi Annan à l'occasion de son accession au poste de Secrétaire général, ainsi que pour la façon dont il s'acquitte des tâches que lui assigne cette fonction. Nous nous réjouissons de sa démonstration de vertu et nous sommes convaincus que sa profonde connaissance de l'ONU est de bon augure pour son rôle dirigeant dans la poursuite de la paix et de la sécurité internationales.

Mon gouvernement est encouragé par son attachement à la réforme de l'Organisation et est rassuré par ses efforts pour façonner un système des Nations Unies plus efficace et plus utile. Nous espérons que l'un des avantages tirés de ce système amélioré sera le renforcement de la viabilité économique des petits États en développement, tels que le nôtre. Nous espérons par ailleurs que ses efforts pour réaliser ce système ne se heurteront pas à des obstacles du fait que des contributions importantes n'auront pas été versées.

Ma délégation tient également à féliciter S. E. M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous rendons hommage à M. Razali Ismail, de la Malaisie, pour sa direction exemplaire des travaux de la cinquante et unième session.

L'évolution rapide de la situation mondiale pose de sérieux défis aux petits États, plus particulièrement les petits États insulaires tels que la Grenade. Il en va de même pour l'ONU, dont la création découle de l'adoption de l'éthique de la fraternité entre nations fondée sur l'adhésion commune au concept de l'habilitation de la vertu, en fournissant les moyens adéquats et appropriés de façon à ce que le droit l'emporte au sein de la communauté internationale.

À cet égard, on appelle tout particulièrement l'attention sur la notion de libéralisation du commerce mondial tel qu'il est actuellement réglementé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec les incohérences qui lui sont propres, qui désavantagent les économies les plus petites. Les réglementations de l'OMC qui s'appliquent maintenant aux produits agricoles et de l'industrie agroalimentaire témoignent de l'injustice infligée à ceux d'entre nous qui vivent et travaillent dans les limites de petites économies — la preuve en est la décision récente prise sur les bananes, qui souligne le manque de sensibilité manifesté par le problème qui l'a provoquée.

En outre, les Accords du Cycle d'Uruguay exigent de la part de la Grenade un ordre du jour législatif énorme — comme c'est sans doute le cas pour la plupart des pays en développement. Notre législation nationale dans le domaine du commerce des biens et des services, ainsi que dans le domaine de la propriété intellectuelle, doit être révisée et des changements législatifs importants doivent être opérés. Ainsi nous devons acquérir les connaissances juridiques nécessaires pour travailler à ce projet jusqu'à ce que son application soit pleinement réalisée — et tout cela d'ici à l'an 2000.

Bien entendu, nous devons utiliser au mieux l'assistance disponible dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que celle qui est offerte par des organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Néanmoins, il doit être rappelé clairement que, de l'avis de la Grenade, les Accords du Cycle d'Uruguay ont créé pour les petits États en développement sensiblement plus de fardeaux que d'avantages, avantages qu'ils sont censés apporter sous la bannière du commerce mondial libre — au moins à l'heure actuelle, et dans un avenir proche, à moins que des mesures correctives ne soient bientôt prises.

Mon gouvernement continue de déployer des efforts pour restructurer l'économie de la Grenade et poursuit un programme de diversification économique. Cela implique l'élargissement et le renforcement des secteurs tels que ceux

de la transformation des produits agricoles, des industries légères, de l'artisanat, des services, y compris les services financiers à l'étranger, le tourisme et l'agriculture.

Néanmoins, mon gouvernement est profondément conscient du fait que le succès de ses politiques économiques dépendra de façon importante de l'appui des institutions multilatérales de financement et également des pays amis, pour ce qui est de la formation et de la dissémination des connaissances et des techniques, ainsi que de la création d'entreprises et d'installations qui sont essentielles à une croissance économique secondaire.

En conséquence, mon gouvernement est heureux d'avoir consigné dans les annales de l'Assemblée sa reconnaissance pour l'assistance que la Grenade a reçue jusqu'à présent, ainsi que celle qu'elle continue de recevoir de l'Union européenne grâce à l'Accord de Lomé, et d'autres pays amis.

Malgré les contraintes auxquelles j'ai fait allusion, ainsi que d'autres, mon gouvernement continue de déployer des efforts pour stimuler l'emploi et renforcer la capacité d'être employé. À cet égard, nous sommes en train d'institutionnaliser la formation en cours d'emploi pour nos jeunes chômeurs, tout en développant des programmes officiels de formation. Quant à la stimulation de l'emploi, un accent particulier est placé sur l'emploi indépendant — et cela en encourageant les secteurs de la petite entreprise et des microentreprises. Car nous sommes convaincus que le développement de ces secteurs est essentiel à notre processus privilégié pour le développement national. Nous croyons que, grâce à ces entreprises, notre peuple, tout en renforçant sa dignité, gagnera en autosuffisance.

Mon gouvernement continuera de fournir un environnement favorable au secteur privé pour qu'il puisse prospérer et se développer. Et nous recherchons le partenariat actif des institutions multilatérales ainsi que celui de la communauté internationale, par le biais de coentreprises, de transferts de technologie et d'assistance technique et financière afin de fournir l'élan nécessaire à la croissance économique durable.

La démocratie et une gestion avisée des affaires publiques ne peuvent s'épanouir que dans un environnement de paix — un environnement caractérisé par un ordre tranquille, non par un ordre qui est imposé, mais un ordre qui naît d'une confiance mutuelle et d'une estime réciproque entre les individus qui composent la société en question; un ordre qui est constamment revitalisé et continuellement renforcé par l'amitié partagée; un ordre qui se fait

l'écho de la vérité selon laquelle «Mon origine est leur origine, ma conscience est leur conscience, ce que je réclame ils le réclament aussi, et mon pèlerinage est leur pèlerinage». Dans ce contexte, nous appelons l'attention sur l'apparition récente du terrorisme dans la région des Caraïbes, avec les bombardements qui ont eu lieu à Cuba.

Le type d'ordre dont j'ai parlé implique fondamentalement le bien-être économique et social de l'individu : la véritable prospérité individuelle et sociale.

Au plan international, cet ordre n'est réalisable que dans le cadre d'un concept et d'une coordination d'un ordre mondial nouveau tel qu'il a été énoncé par feu le Président Cheddi Jagan, du Guyana, et confirmé pas les dirigeants du Groupe des Sept dans leur communiqué : «Réussir la mondialisation au bénéfice de tous» (A/51/208, annexe II).

La poursuite de politiques véritables quant à la réalisation de la confraternité des nations exige que nous nous efforcions d'instituer ce nouvel ordre mondial humain.

Dans les limites de ce nouvel ordre mondial humain, il y aura inévitablement l'élimination du fardeau de la dette paralysante et étouffante qui afflige d'une façon si dévastatrice les très pauvres et de façon si inhumaine les pays les plus pauvres de notre monde. Il en va de même de la dégradation de l'environnement, contre laquelle il faut prendre des mesures et des efforts de développement économique durable, en particulier dans les pays les plus pauvres et surtout dans les petits États insulaires en développement.

De même, s'agissant de l'élimination de la pauvreté à l'échelle mondiale — et, à cet égard il convient que je répète ici l'observation de l'honorable Clare Short, Secrétaire d'État du Royaume-Uni pour le développement international :

«Un monde dans lequel une personne sur cinq vit dans la pauvreté absolue n'est assurément pas un monde juste et il est également dangereusement instable.»

Les catastrophes naturelles, en particulier dans les petits États insulaires, exigent une attention particulière de la part de la communauté des nations. La dévastation, telle que celle qu'a récemment connue Montserrat, nous rappelle la nécessité impérieuse d'un programme des Nations Unies pour traiter le suivi de ce type de catastrophe naturelle.

La Grenade se félicite de la récente initiative de l'ONU en ce qui concerne Haïti, et salue tous les pays qui

participent à cette noble entreprise, ainsi que l'ONU et ses fonctionnaires, dont la vision a inspiré cette initiative.

Nous nous félicitons également des mesures prises pour réaliser la paix entre les parties dans des pays d'Amérique centrale et nous les applaudissons. En fait, en tant que Président en exercice de l'Association des États de la Caraïbe, la Grenade se réjouit de ces mesures. Car, par le biais de l'Association, nous, dans la région des Caraïbes, cherchons à élargir et à approfondir le processus d'intégration entre les États insulaires des Caraïbes et les États du continent dont les côtes sont bordées par la mer des Caraïbes — et dont Cuba fait partie.

Mon gouvernement s'inquiète vivement de voir que les États pauvres sont particulièrement vulnérables à la violation de leur intégrité territoriale, les moyens qu'exige la protection de leurs frontières leur faisant défaut. Et plus grands sont les États continentaux pauvres, plus grande est leur vulnérabilité.

De même, les petits États insulaires, en particulier ceux des Caraïbes, où la menace pèse non pas tant sur l'intégrité territoriale que sur la sécurité, cette menace émane de ceux qui se livrent au trafic illicite des stupéfiants soit en achetant ou en revendant. Nos petits États insulaires des Caraïbes sont devenus des centres de transbordement primaire et secondaire d'où les grands producteurs approvisionnent des consommateurs à leur mesure. Mon gouvernement demande donc instamment à cette noble Assemblée de traiter la question conformément à l'éthique d'une véritable politique eu égard à l'ensemble de la communauté internationale de l'humanité.

L'actuel Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est certes digne d'éloges, et la Grenade se réjouit d'y participer activement au rythme que nous pouvons soutenir.

Néanmoins, on ne peut que reconnaître que ce programme n'offre pas, loin s'en faut, la protection qui est nécessaire à notre peuple — en particulier notre jeunesse — contre l'enchantement que produit la consommation de drogue et le fléau qui affecte en fin de compte ceux qui transportent à petite échelle cette drogue, et qu'on appelle les mulets. Ce processus de transbordement peut assurément être sensiblement réduit, voire complètement éliminé, grâce à des mesures internationales planifiées et concertées.

Le souci de mon gouvernement à l'égard de la jeunesse et des enfants ne se limite pas à Grenade. Il ne se limite pas non plus à nos frères et soeurs de la Commu-

nauté des Caraïbes ou de l'Association des États de la Caraïbe. Il englobe tous les jeunes et les enfants du monde. Nous condamnons ainsi l'exploitation des jeunes et des enfants sous toutes ses formes. Nous nous opposons aux sévices sexuels — pornographie et prostitution — auxquels sont soumis des enfants.

Mon gouvernement se félicite de la conclusion à laquelle est parvenue récemment la Convention des Nations Unies sur l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel, et nous demandons instamment que soit accélérée sensiblement la destruction contrôlée de ces mines, qui sont les vestiges de campagnes de guerre plus ou moins importantes.

S'agissant du Conseil de sécurité, la Grenade appuie pleinement son élargissement afin de faciliter la réalisation de politiques véritables dans l'ensemble de la communauté internationale. Nous pensons que cela implique une augmentation dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents.

Ces deux augmentations devraient être caractérisées par une présence notable des pays en développement. Selon la Grenade, ce qu'on attend d'un Conseil de sécurité rénové n'est pas qu'il nous offre le même genre d'idées mais une plus grande équité entre les divers éléments de la gamme d'idées.

La notion même d'équité soulève inévitablement la notion de justice. S'agissant de la question de la justice au sein de l'Organisation des Nations Unies, on en vient facilement au cas de la République de Chine à Taiwan. Pour tous ceux qui souscrivent au principe du droit des peuples à l'autodétermination, le cas de l'adhésion de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation des Nations Unies est implacable. En effet, elle est incontestable. Pendant près de 50 années, ses habitants ont choisi l'autodétermination. Ils ont voté avec leurs pieds lorsqu'ils ont décidé de quitter la Chine continentale pour l'île de Taiwan, et aujourd'hui 21,3 millions de personnes exercent la démocratie dans la République de Chine à Taiwan. Leurs résultats économiques sont bien connus partout dans le monde, tout comme leur volonté de participer à la communauté internationale en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Que faut-il de plus pour que la République de Chine soit admise à l'ONU? On peut s'interroger. Ma réponse : la justice. Mentionner la justice évoque le souvenir de deux observations très perspicaces qui méritent qu'on en fasse part à cette noble Assemblée. Premièrement, Reinhold

Niebur, dans son avant-propos aux «Enfants de lumière et aux enfants de l'ombre», a fait la remarque suivante sur la justice :

«Les aptitudes de l'homme à la justice rendent la démocratie possible; mais le penchant de l'homme à l'injustice rend la démocratie nécessaire.»

On peut très bien s'interroger sur l'origine de ce penchant à l'injustice. Mais en dépit du succès ou de l'échec dans la découverte de cette origine, la manière de traiter efficacement ce penchant nous est offerte par la théorie de Platon concernant l'instruction, qui est axée sur l'ouverture de l'âme aux choses justes.

Et, deuxièmement, dans son avant-propos à l'étude de la pensée contrariante d'Allan Bloom sur l'enseignement supérieur américain — qui, en son temps, a été, il y a une dizaine d'années, un succès de librairie, Saul Bellow a donné un avis particulièrement pertinent sur la notion de l'ouverture de l'âme aux choses justes. Saul Bellow soutient que :

«Dans la plus grande confusion, une voie s'ouvre à l'âme ... la voie est toujours présente et c'est à nous de la garder ouverte pour avoir accès aux parties les plus profondes de nous-mêmes — à cette partie de nous qui est consciente d'une plus haute conscience... L'âme doit trouver et défendre son terrain contre des forces hostiles, parfois consacrées dans des idées qui dénie jusqu'à son existence et qui, en fait, semblent souvent s'efforcer de l'annuler totalement.»

L'Assemblée peut fort justement demander «Comment l'âme peut-elle défendre son terrain?» Ma réponse : grâce à la vertu et à l'ouverture constante aux choses justes. Puisse le droit l'emporter.

Puisse Dieu bénir le Président et toutes les personnes qui participent à cette cinquante-deuxième session de cette noble Assemblée, et par sa grâce puisse cette bénédiction transformer notre monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle que la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes

et celle de la seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa déclaration à l'Assemblée le 2 octobre 1997, le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus a évoqué à plusieurs reprises le processus d'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et a dit comment il est perçu par le Gouvernement de la République du Bélarus.

Nous avons demandé d'exercer notre droit de réponse non pas pour nous engager dans la polémique, puisque nous sommes bien conscients du fait que le Bélarus a une position bien précise sur la question. Nous sommes, toutefois, surpris de la façon dont le Ministre des affaires étrangères a choisi de faire connaître la position de son pays. Il a dit, en particulier :

«Si nous ne partagions pas notre frontière occidentale avec l'État polonais souverain et ami, mais une organisation militaire, il est certain que cela nous amènerait à analyser et à revoir sérieusement nos impératifs de sécurité nationale.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, séances plénières, 21e séance*)

À la suite d'une telle déclaration, on est à tout le moins en droit de poser des questions très sérieuses. Le Ministre des affaires étrangères entend-il par là que la République de Pologne souveraine et amie qu'il a mentionnée pourrait soudainement disparaître, pour être remplacée par ce qu'il a appelé une organisation militaire? Et, si tel est le cas, comment est-il amené à le croire?

Si le Ministre des affaires étrangères du Bélarus a voulu, dans la partie de sa déclaration que je viens de mentionner, parler des répercussions de l'entrée de la Pologne à l'OTAN, nous voudrions l'assurer de ce qui suit : la Pologne, en tant que membre de l'OTAN, continuera d'être un État souverain et ami du Bélarus. Toute tentative d'insinuer le contraire est inacceptable pour nous. Nous espérons que telle n'était pas l'intention du Ministre des affaires étrangères du Bélarus lorsqu'il a utilisé ces termes.

Les relations amicales et de bon voisinage entre la Pologne et le Bélarus constituent un acquis historique important. La Pologne n'épargnera aucun effort pour les renforcer. Nous voudrions assurer nos amis bélarussiens qu'avoir pour voisin un État souverain et ami est sans aucun doute un désir mutuel.

M. Ndaruzaniye (Burundi) : Le vendredi 3 octobre 1997, nous avons écouté, en fin de journée, la déclaration faite par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, en guise de droit de réponse à la déclaration du Ministre des relations extérieures et de la coopération du Burundi devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 octobre 1997.

Au nom de ma délégation, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des propos exprimés par mon cher collègue, je voudrais seulement, d'emblée, saluer l'intérêt manifesté par la Tanzanie et la communauté internationale pour aider le peuple burundais et son gouvernement dans les efforts qu'ils déploient pour sortir de la crise qui dure depuis près de quatre ans.

Dans ces efforts, le peuple burundais reste l'élément central de référence, et aucune solution à la crise ne pourrait être trouvée en dehors de lui, même si elle devait émaner de la communauté internationale.

C'est dans ce souci que, depuis plus d'une année, le Gouvernement burundais a entrepris un processus de paix basé sur une consultation large du peuple burundais à travers le débat national intérieur et les conférences de paix à l'étranger, pour que les Burundais, sans exception, accompagnent les négociations politiques inclusives ouvertes à toutes les parties intéressées par le conflit burundais.

Nous saluons les efforts déployés par un nombre important de représentants et d'envoyés spéciaux de la communauté internationale autour du médiateur désigné. Mais nous souhaitons également que les obstacles relevés par le chef de la délégation burundaise dans sa déclaration du 2 octobre 1997, et qui se dressent face à cette médiation, soient levés pour donner plus de chance de réussite à la deuxième phase des négociations politiques ouvertes à tous. Le Gouvernement burundais attend d'être consulté par le facilitateur sur le lieu et la date de l'ouverture de ces négociations.

Par ailleurs, nous sommes persuadés que ces obstacles ne pourraient être le fait d'un ami ou d'un pays ami qui oeuvre pour la paix au Burundi.

Quant aux sources des problèmes actuels du Burundi, elles sont le fait d'un concours de multiples faits et événements sociopolitiques externes et internes qu'il serait très difficile de soumettre *hic et nunc* à la présente Assemblée des Nations Unies.

Le blocus économique total et illégal imposé au peuple burundais depuis plus d'une année ne contribue en aucun cas au retour à la paix. Tout au contraire, il achève un peuple par la faim et la maladie, comme si le génocide et d'autres massacres que ce peuple venait d'endurer n'ont pas suffi pour l'éprouver. Nous invitons les auteurs de ce blocus à le lever, car les personnes frappées par ce blocus sont plus spécialement les plus vulnérables — dont en grande partie les enfants — et méritent la protection de tous.

Quant à la question des réfugiés burundais, le Burundi a souscrit à tous les accords de l'ONU, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Accord tripartite Burundi-Tanzanie-Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur cette question. Tous les mécanismes devraient être mis en oeuvre pour régler cette question dans les cadres précités.

Ma délégation ne voudrait pas abuser de la patience de l'Assemblée générale, mais, en terminant, je souhaite réaffirmer l'engagement du peuple burundais et de son gouvernement à chercher une solution pacifique à la crise actuelle par des négociations politiques ouvertes à toutes les parties concernées.

Seule la voie du dialogue pourra reconstruire la confiance, la paix et la démocratie dans mon pays.

M. Jabir (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le représentant du Burundi. Étant donné qu'il n'y avait aucun élément nouveau dans sa déclaration, je souhaite simplement réaffirmer ce qu'a dit ma délégation devant l'Assemblée vendredi dernier. Les problèmes du Burundi ne sont pas bilatéraux avec la Tanzanie ou, en fait, avec la région. Les problèmes se posent au Burundi et au sein de son peuple. La tentative d'externaliser les problèmes est regrettable et doit être rejetée.

Mon pays a dit que son seul désir était d'aider. Il n'y a pas de programme politique dans ce pays. Il revient aux autorités burundaises de permettre à la Tanzanie et, en fait, à la communauté internationale, d'aider. Nous ne pouvons pas aider ou aider efficacement tant que les autorités burundaises ne font pas face aux réalités d'un règlement négocié. Il n'y a pas d'autre possibilité.

L'accusation de partialité ou d'agression armée ou d'insécurité du lieu n'est qu'un écran de fumée pour masquer le refus manifeste des autorités militaires burundaises

de chercher un règlement politique négocié. Cela doit être rejeté.

Mon pays reste disposé à faciliter le dialogue et la paix au Burundi. Un Burundi pacifique est un meilleur voisin, un voisin avec lequel on peut dialoguer et commercer. Nous attendons le jour où l'on nous épargnera les flux cycliques de réfugiés, où le peuple burundais cessera de vivre dans la crainte perpétuelle et où le pays sera stable et en paix.

La séance est levée à 17 heures.